

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je prends la question du député comme étant une série de doléances intéressantes que je transmettrai au ministre des Pêches.

* * *

AIR CANADA

LES ALLÉGATIONS RELATIVES AU PIÈTRE ÉTAT DES AVIONS ET AUX DEMANDES DE MUTATION HORS DU QUÉBEC—DEMANDE DE RAPPORT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Le 22 juin, monsieur l'Orateur, j'ai adressé une question au leader du gouvernement à la Chambre au sujet d'une motion que j'avais présentée au comité permanent des transports et des communications. J'aimerais aujourd'hui adresser ma question au ministre des Transports. J'avais demandé que le comité fasse immédiatement enquête à la suite de déclarations de la Canadian Aviation Fellowship selon qui 2,600 employés d'Air Canada demandent à être mutés hors de la province de Québec. Le gouvernement n'a jusqu'ici pris aucune mesure au sujet de ma motion. Or, la Canadian Aviation Fellowship a rendu aujourd'hui public un document dont le ministre a une copie. Cet organisme y affirme que les avions d'Air Canada sont dans un état douteux de navigabilité et que des pilotes s'en sont plaints. Le ministre lancerait-il immédiatement une enquête à cet égard ou demanderait-il au comité des transports de faire enquête sur les allégations de la CAF?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Comme je l'ai déjà dit au député, toute cette question des rapports entre les employés et la société a été portée, comme il le fallait, à l'attention de la direction d'Air Canada. J'ai confiance dans la façon dont on s'en occupe. J'ose espérer que le député n'essaie pas de s'associer à des déclarations plutôt exagérées sans s'être au préalable donné la peine, même de sa propre initiative, de vérifier auprès de la direction, car, ce faisant, il s'en trouverait sans doute rassuré quant à la sûreté des appareils.

M. McKenzie: Si la CAF a établi des documents et si je soulève cette question, c'est parce que nous n'avons absolument pas obtenu de réponse satisfaisante de la part du président-directeur général, M. Claude Taylor, qui n'a pris aucune mesure, quelle qu'elle soit. Depuis cette séance de notre comité, il n'a rien fait pour rencontrer ces gens, d'où les mesures qu'ils prennent actuellement. Aussi le ministre devrait-il prendre lui-même des mesures, et je le prierais de le faire immédiatement.

M. Lang: La direction d'Air Canada est très consciente des problèmes qui pourraient exister et est très attentive à leur nature dans ses efforts pour y remédier. On a de toute évidence grossièrement exagéré la gravité de la situation, et la direction ne peut accepter la version qu'on en donne. D'autre part, la direction s'occupe de la situation qui comporte, bien sûr, ses difficultés et ses aspects délicats, et elle reconnaît que certaines personnes estiment se trouver dans une situation pénible. Le député n'aide pas la situation du tout par son intervention. Je dirais même que je crois savoir pourquoi il soulève le sujet.

Questions orales

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES PROJETS POUR LES KOOTENAY

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Je lui signale que les dispositions de l'accord général de développement signé avec la province de la Colombie-Britannique le 28 mars 1974, stipulent clairement que les principales régions identifiées comme justifiant une attention toute spéciale sont celles du nord-ouest et du nord-est de la province, ainsi que la région des Kootenay. Étant donné que seules les régions nord-ouest et nord-est de la province ont maintenant bénéficié d'une attention toute spéciale, que prévoit-on pour les Kootenay? Doit-on les oublier ou prévoit-on s'en occuper par un accord supplémentaire?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, nous avons effectivement signé des ententes très importantes récemment avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, et ces ententes couvrent, dans la plupart des cas, toute la province de la Colombie-Britannique, à l'exception de la grande partie de Vancouver et de la région de Victoria. Alors, la région à laquelle l'honorable député fait allusion bénéficiera forcément de tous les programmes couverts par les ententes, et je suis certain que l'honorable député reconnaît le premier que ce que nous avons résolu de faire au cours des dernières semaines est certainement dans le sens des instances que nous avons eues de la part de tous les députés.

[Traduction]

LA PÉNURIE D'EAU À CASTLEGAR—LA POSSIBILITÉ D'AIDE

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Étant donné la situation d'urgence qui existe à Castlegar par suite du manque critique et chronique d'eau, le ministre pourrait-il nous dire si cette localité sera admissible à l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale à l'égard de ce problème, dans le cadre du nouvel accord qu'il a signé avec le gouvernement de la Colombie-Britannique?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Pour le moment, je ne saurais être trop précis. Évidemment, le cas de la ville de Castlegar est un cas parmi bien d'autres, et je suppose qu'aux termes de l'entente accessoire qui a été signée, cette ville pourrait peut-être obtenir de l'aide. Mais tout dépendra d'autres besoins et du potentiel industriel de la ville.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

MONCTON—LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL DU PERSONNEL RÉDUIT AU LIEU D'UN RAPPEL DES TRAVAILLEURS MIS À PIED

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Le ministre sait-il qu'en dépit de la fermeture prolongée des ateliers du CN à Moncton cet été, la direction demande à certains membres du personnel, qui sont là supposément pour assurer la permanence, de faire des heures supplémentaires au lieu de rappeler les hommes qui ont été mis en disponibilité? Est-ce cela que le CN entend lorsqu'il parle de rajuster les dépenses ferroviaires?